

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/110  
12 novembre 2001

(01-5714)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Quatrième session  
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

## RÉPUBLIQUE DES ÎLES FIDJI

Déclaration de S.E. M. Isikeli Maitoga  
Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'OMC

Nous tenons tout d'abord à exprimer notre sincère gratitude au gouvernement et au peuple du Qatar qui ont bien voulu accueillir cette très importante conférence. Nous sommes très heureux d'être ici et j'espère que notre modeste contribution aidera à faire de cette conférence un succès.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude au Directeur général, M. Mike Moore, et à tous les membres du personnel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui fournissent un travail considérable. Je voudrais tout particulièrement saluer la détermination et l'efficacité de M. l'Ambassadeur Harbinson, de Hong Kong, qui, en tant que Président du Conseil général, n'a pas ménagé son temps et ses efforts pour que nous puissions parvenir à une position qui a rendu possible la tenue de la présente réunion.

Nous considérons que la mondialisation est non seulement nécessaire, mais qu'elle est aussi incontournable. Ce n'est pas le processus de la mondialisation en soi qui nous pose des problèmes, mais plutôt le rythme imposé par les économies développées. Nous acceptons également le fait que le système commercial multilatéral, dont l'OMC est la clé de voûte, est installé durablement et que des pays aussi petits et vulnérables que le mien n'ont guère la possibilité de modifier concrètement et de rééquilibrer les règles du commerce, si ce n'est en exerçant leurs droits en tant que Membres de l'OMC, aux côtés d'autres pays partageant les mêmes idées, pour parvenir à nos objectifs communs.

S'agissant de l'Organisation elle-même, ma délégation tient à prendre acte du fait que, depuis la Conférence de Seattle, il y a eu une nette amélioration dans les efforts déployés par le Secrétariat pour associer effectivement les délégations des petits pays en développement comme la mienne au processus de prise de décisions. Nous nous sentons désormais partie prenante aux côtés des autres Membres; cela est le résultat d'initiatives telles que la Semaine de Genève organisée à l'intention des Chefs de missions n'ayant pas de représentation à Genève, que le Directeur général a prises pour rendre notre Organisation plus démocratique. J'espère que cette initiative fera désormais partie intégrante du programme de l'Organisation.

### **Le système commercial multilatéral**

Pour que le système commercial multilatéral réponde aux besoins de notre village mondial, je pense, comme M. James Wolfensohn<sup>1</sup>, Président de la Banque mondiale, que ce système doit s'appuyer sur les quatre principes qu'il a recensés, à savoir:

---

<sup>1</sup> Déclaration à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, Seattle, 30 novembre 1999 (WT/MIN(99)/ST/19).

- Parler au nom des pauvres aujourd'hui, c'est parler en faveur de la paix et de la stabilité dans notre village mondial.
- Les questions commerciales ne peuvent pas être discutées (négociées) isolément.
- Le "Cycle du développement" doit dépasser le cadre étroit de la négociation de concessions mutuelles; il doit trouver des moyens novateurs pour faire en sorte que le système commercial mondial change réellement les choses pour les pays en développement.
- Le système commercial multilatéral doit englober véritablement tous les pays.

Si nous souscrivons aux principes ci-dessus, il est alors logique que, dans le nouveau cycle de négociations commerciales, l'un des domaines d'action prioritaires soit d'élargir l'accès aux marchés pour tous les produits exportés par les pays en développement. Un autre domaine d'action prioritaire devrait être de travailler ensemble pour renforcer la capacité des pays pauvres à participer aux négociations commerciales internationales. Il ne suffit pas qu'ils soient présents à la table de négociations, il faut aussi qu'ils aient la possibilité de faire entendre leur voix.

Le système commercial multilatéral doit viser à placer la libéralisation du commerce au centre des efforts plus généraux de développement. Il ne doit pas seulement offrir des programmes d'assistance complets qui profitent autant que possible aux pays en développement, mais il doit aussi prévoir la mise sur pied de programmes qui vont au-delà de l'aide au développement du commerce pour favoriser la réforme des institutions et des réglementations ainsi que le développement des infrastructures matérielles et sociales. Ce n'est que de cette manière qu'il répondra véritablement et efficacement aux besoins des plus pauvres. Nous devons prendre la résolution d'offrir les avantages découlant du nouveau Cycle du développement aux pauvres.<sup>2</sup>

### **Un nouveau cycle**

Nous serions favorables au lancement d'un nouveau cycle de négociations qui viserait à corriger les inégalités du Cycle d'Uruguay. Les négociations devraient porter tout d'abord sur les engagements qui ont été pris par les pays développés et qui n'ont pas été respectés. Le libre-échange et le commerce équitable doivent être les objectifs premiers du système commercial fondé sur des règles que nous essayons de mettre en place. Sans un commerce équitable, le libre-échange livré à lui-même marginalisera encore plus les pays en développement et en particulier les petites économies et les petits États en développement insulaires. Il faut que le monde développé donne un "gage de bonne foi" en s'engageant fermement et véritablement, au niveau international, à envisager l'adoption d'arrangements spécifiques en faveur des pays en développement, l'objectif étant de créer, pour ces pays, de nouvelles possibilités d'accroître leurs revenus par eux-mêmes en tant que participants au système commercial mondial.

À cet égard nous souscrivons pleinement à la Déclaration des Ministres du commerce des pays ACP<sup>3</sup> sur la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, adoptée à Bruxelles le 6 novembre 2001. Un exemplaire de cette déclaration a été fourni au Secrétariat de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC.

---

<sup>2</sup> Le devoir de donner aux pauvres est inscrit dans la bible: Galatiens 2:10; Proverbes 29:14.

<sup>3</sup> WT/L/430, 9 novembre 2001.

## Questions spécifiques

En ce qui concerne certaines des questions spécifiques qui seront examinées par la présente conférence, la position de ma délégation est la suivante:

## Questions de mise en œuvre

Nous nous félicitons que ces questions aient fait l'objet d'une attention particulière depuis la Conférence de Seattle. Pendant la présente conférence, les Ministres examineront et approuveront peut-être des projets de décisions sur le futur Programme de travail élaboré par les organes subsidiaires. Les progrès accomplis jusqu'ici sont déjà une amélioration et devraient constituer le point de départ pour nous permettre d'aller de l'avant sur certaines de ces questions. Toutefois, certaines questions qui ont une importance cruciale pour le commerce de nombreux pays en développement sont encore en suspens, notamment dans les domaines des subventions et des mesures SPS.

Nous aimerions que le projet de décision comprenne des recommandations spécifiques concernant l'action appropriée à entreprendre par les organes subsidiaires pertinents sur les questions qui ne sont pas expressément visées aux Annexes I et II. Ce projet de décision devrait notamment indiquer la nature exacte du processus qui sera lancé après Doha pour examiner les questions restées en suspens et les délais dans lesquels ce processus devrait être mené à bien.

## Agriculture

Dans le domaine de l'agriculture, nous sommes favorables à la poursuite d'un processus de réforme qui reconnaisse et prenne en compte la diversité des systèmes et des situations agricoles dans le monde et, en particulier, la spécificité des petits pays en développement insulaires. Ces pays n'ont en règle générale pas véritablement tiré profit du Cycle d'Uruguay et des mesures concrètes, pratiques et réellement intéressantes sur le plan commercial devraient maintenant être prises en leur faveur dans le cadre des négociations sur l'agriculture.

Les **considérations autres que d'ordre commercial** revêtent une importance particulière pour Fidji.<sup>4</sup> La sécurité alimentaire, le développement rural et la protection de l'environnement sont des questions que nous aimerions voir traiter dans le cadre des négociations au titre de l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture. Nous devons lutter contre la tendance à faire prévaloir une formule unique et veiller à ce que les instruments adoptés dans ce domaine soient suffisamment souples pour tenir compte des particularités et de la diversité des petits pays en développement insulaires.

De fait, les petits pays en développement insulaires devraient être autorisés à utiliser des moyens appropriés pour faire en sorte que l'agriculture continue de jouer son rôle multifonctionnel. Il faudrait préserver les arrangements commerciaux particuliers que ces pays ont mis au point au fil des années et qui leur donnent les moyens de poursuivre leurs objectifs en matière de politique agricole, et d'accroître la compétitivité de leur agriculture.<sup>5</sup>

---

<sup>4</sup> Voir la communication, présentée par Fidji avec d'autres pays, dans le document G/AG/NG/W/36/Rev.1.

<sup>5</sup> Au paragraphe 38 de l'Engagement Trois, énoncé dans le Plan d'action issu du Sommet mondial de l'alimentation tenu à Rome en 1996, il est très clairement dit que les petits États insulaires en développement ont à faire face à des difficultés en matière de facilitation des échanges en raison des graves contraintes que leur imposent les conditions climatiques et les déséconomies d'échelle.

S'agissant du **traitement spécial et différencié**, nous notons que dans le préambule de l'Accord sur l'agriculture, il est rappelé que le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement fait partie intégrante du processus de réforme. Le traitement spécial et différencié a pour objectif premier d'instaurer l'équité et de permettre une concurrence loyale lorsque les conditions structurelles varient selon les pays.<sup>6</sup> Dans leur formulation actuelle, les dispositions relatives au traitement spécial et différencié se limitent en fait à accorder aux pays en développement un délai plus long pour entreprendre des réformes. Cet élément doit subsister, mais il doit évoluer pour permettre de répondre aux difficultés structurelles inhérentes à des pays comme le mien, que leur situation géographique et leur exigüité handicapent sérieusement et empêchent de devenir hautement compétitifs.<sup>7</sup> À cet égard, nous serions favorables à la proposition avancée par plusieurs délégations concernant une "catégorie développement".<sup>8</sup>

Les dispositions relatives au traitement spécial et différencié devraient être améliorées ou davantage axées sur les besoins des petits pays en développement insulaires, et viser à cet égard à exempter des engagements de réduction toutes les mesures visant à lutter contre la pauvreté, ainsi qu'à assurer la sécurité d'accès pour les petits pays en développement insulaires et les petits producteurs, en particulier ceux qui sont dans l'incapacité de tirer profit d'une augmentation des niveaux *de minimis* ou d'une plus grande souplesse dans l'application des mesures de soutien interne.

Au titre du traitement spécial et différencié, il faudrait prévoir des obligations différenciées pour les pays en développement et leur accorder les exemptions d'obligations nécessaires pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs de développement.

En ce qui concerne l'**accès aux marchés**, Fidji dépend principalement de l'exportation d'un produit de base agricole: le sucre. Les recettes tirées de l'exportation de ce produit sont si importantes pour le développement socioéconomique du pays qu'il est capital que l'accès au marché pour ce produit soit garanti, prévisible et certain. Nous souhaiterions que les possibilités actuelles d'accès aux marchés de pays tels que le nôtre, qui sont producteurs d'un seul produit, soient préservées, car leur part dans le commerce mondial est si faible qu'elle ne saurait être considérée comme susceptible de fausser les échanges.<sup>9</sup>

Les accords commerciaux préférentiels qui sont antérieurs et qui contribuent directement à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement socioéconomique des petits pays en développement insulaires devraient continuer à s'appliquer. Les examens de l'administration des contingents tarifaires ne devraient pas avoir d'incidence négative sur les conditions d'accès courantes aux marchés pour les petits pays en développement insulaires.

S'agissant du **soutien interne**, Fidji reconnaît le déséquilibre qui existe dans ce domaine. Si l'Accord sur l'agriculture énonce l'objectif à long terme de réductions progressives substantielles du soutien et définit des règles concernant le type de soutien qui peut être accordé, les dépenses budgétaires qu'il nous faudrait engager pour financer de telles mesures en faveur de nos producteurs de produits primaires sont généralement au-dessus de nos moyens. Il s'ensuit que nos agriculteurs ne bénéficient guère de soutiens, ce qui freine le développement de la recherche agricole et le

---

<sup>6</sup> Pour plus de détails sur le traitement spécial et différencié, voir le document G/AG/NG/W/55.

<sup>7</sup> Pour plus de détails sur les facteurs de vulnérabilité des petits pays en développement insulaires, voir le document intitulé "Trade Issues Facing Small Island Developing States" (SIDS 99:Inf.3) <http://www.fao.org/docrep/meeting/x1009e.htm>.

<sup>8</sup> Document G/AG/NG/W/13 de l'OMC.

<sup>9</sup> Une communication intéressante de quelques États Membres sur les problèmes d'accès aux marchés figure dans le document G/AG/NG/W/37.

développement technologique. Les propositions concernant l'augmentation des niveaux *de minimis* et l'élargissement de la catégorie verte, aussi intéressantes soient-elles, ne sont pas très utiles pour des pays comme Fidji en raison du coût financier élevé de ces mesures.

Pour ce qui est de la **concurrence à l'exportation**, Fidji estime qu'il faudrait adopter une approche prudente et pragmatique vis-à-vis de toutes les formes de concurrence à l'exportation. Ces mesures ont une incidence positive sur la capacité d'approvisionnement en denrées alimentaires de petits pays comme le mien, dont la capacité de se diversifier est sérieusement entravée par des facteurs agroclimatiques. Une petite économie comme celle de Fidji, dont les principaux marchés d'exportation se trouvent aux confins du village planétaire, devrait rester exemptée d'engagements de réduction en ce qui concerne les subventions visant à réduire les coûts de commercialisation de ses produits agricoles et à faire baisser les tarifs des transports intérieurs et du fret pour les expéditions à l'exportation.

### **Mesures sanitaires et phytosanitaires**

Fidji exporte des fruits tropicaux et les produits de ses cultures vivrières vers les marchés de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Asie du Sud-Est. Notre capacité à accroître notre part de marché est sérieusement entravée par les normes en matière de quarantaine appliquées par ces pays, qui sont toutes différentes, bien qu'ils prétendent tous qu'elles sont compatibles avec les règles de l'OMC. Notre souci est de faire en sorte que les mesures sanitaires et phytosanitaires ne soient pas utilisées comme des obstacles au commerce.<sup>10</sup> À cet égard, il faudrait que l'article 4 de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) soit mis concrètement en œuvre pour que les pays en développement puissent conclure des accords d'équivalence.

Une attention particulière devrait être accordée aux dispositions relatives au traitement spécial et différencié de l'article 10 de l'Accord SPS dans le cadre du programme de travail envisagé au titre du Projet de décision sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre; la nécessité de prévoir de plus longs délais de mise en œuvre devrait aussi être prise en considération.

### **Commerce des services**

Nous reconnaissons que la libéralisation de notre secteur des services peut être un important facteur de croissance économique. Mais, pour que les entreprises de Fidji aient un avantage comparatif par rapport à leurs homologues des pays plus développés qui souhaitent investir dans ce secteur, nous avons besoin de disposer, pendant une certaine période, d'une assistance adéquate qui nous permette de nous préparer. Nous ne voulons pas libéraliser notre secteur des services pour qu'il ne soit finalement exploité que par des investisseurs étrangers.

Nous libérons actuellement notre secteur des services de façon mesurée en consultation étroite avec toutes les parties en présence, de manière à ce que les objectifs de la libéralisation de ce secteur restent compatibles avec nos objectifs de développement et que les dispositions prises pour la prestation de ces services soient efficaces et effectives.

### **Assistance technique**

Nous accueillons favorablement le Programme de travail pour l'assistance technique<sup>11</sup> prévu au titre du plan triennal pour la période 2001-2003 et demandons que le Conseil des Ministres veille à

---

<sup>10</sup> Pour plus de détails sur les difficultés des pays en développement, voir: le colloque de 1999 de la FAO sur l'agriculture, le commerce et la sécurité alimentaire: questions et alternatives concernant les prochaines négociations de l'OMC, document n° 3, "Synthèse d'étude de cas par pays".

<sup>11</sup> Voir les documents de l'OMC suivants: WT/COMTD/W/78; WT/COMTD/W/84.

ce que le programme dispose d'un financement approprié et que le Secrétariat reçoive des instructions claires à ce sujet, y compris en ce qui concerne le calendrier de mise en œuvre.

### **Questions de Singapour**

Nous ne nous opposons pas à l'examen de ces questions dans le cadre de la présente conférence; néanmoins, toute tentative pour les faire figurer à l'ordre du jour d'un nouveau cycle de négociations commerciales devrait s'accompagner de concessions appropriées sur les questions intéressant les pays en développement. Dans un premier temps, nous préférierions que les résultats des débats de la présente conférence soient transmis aux organes subsidiaires pertinents du Secrétariat afin que de nouvelles consultations aient lieu sur ces questions avec les délégations des pays Membres, et qu'il soit fait rapport à ce sujet à la prochaine conférence. Nous craignons, si nous incorporons ces questions à l'ordre du jour d'un nouveau cycle de négociations, que de nouveaux domaines du commerce soient explorés alors que l'on ne s'est pas encore véritablement attaqué aux déséquilibres consécutifs au Cycle d'Uruguay. Un tel scénario risque d'entraîner une aggravation de la marginalisation.

### **Accession**

Nous sommes également préoccupés par la rigidité des procédures d'accession en ce qui concerne les petits pays en développement et par ce que nous considérons comme des exigences très lourdes. Dans la région du Pacifique, la République de Vanuatu a entamé sa procédure d'accession en 1995 et nous apprenons maintenant que le pays sera admis en qualité de Membre à part entière au cours de la présente conférence. Nous osons espérer que les Tonga et le Samoa, qui viennent d'entamer leur procédure d'accession, ne rencontreront pas les mêmes difficultés que Vanuatu.

Nous vivons dans un monde qui est loin d'être parfait et où les injustices abondent. Toutefois, nous pouvons tous nous mettre d'accord, à l'occasion de cette importante conférence qui réunit les leaders du commerce mondial, pour essayer de faire ensemble de ce monde un lieu de vie meilleur, en respectant la dignité et les besoins des plus pauvres.

---